

Barème d'honoraires*

Actualisé au 01/06/2025

*Prix maximum par prestation

TRANSACTION

TVA en vigueur : 20%

Honoraires de négociation

(Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir)

Montant TTC à la charge du vendeur – Le barème est à appliquer par tranche cumulative

Assiette	HT	TTC
De 0 à 65 000 €	8,33 %	10 %
De 65 001 € à 95 000 €	7,08 %	8,5 %
A partir de 95 001 €	4,17 %	5 %

Avec un minimum de facturation de 3 500 €

LOCATION

Honoraires de location*

*Selon décrets légaux et en vigueur le jour de la signature / taux de TVA à 20%	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux
Zone non tendue	8 € ttc/m ²	3 € ttc/m ²
Zone tendue	10 € ttc/m ²	3 € ttc/m ²

Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)	1%	du loyer annuel hors charges
Location stationnement (frais partagés entre chaque parties)	250€ TTC	
Location baux commerciaux	10 % du loyer annuel HC (TTC)	

GESTION LOCATIVE

Barèmes

(Montant exprimé en % HT)

Taux de gestion*	7,00%
Assurance loyers impayés	3,49 %
*Prestations complémentaires	Nous consulter

DETAILS PRESTATIONS

Toutes les prestations spécifiques sont disponibles en agence, sur demande

Nous consulter